

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 10 août et ajournée au 31 août 2015 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent : André Picard

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

274-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

R 275-2015

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 27 août 2015, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 78 420,08 \$ et payés, tels qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des listes lot 3, lot 4 et lot 5, du 27 août 2015, d'une somme de 129 576,88 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 276-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON LANAUDIÈRE - 2016

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 400 \$ pour l'année 2016 à Moisson Lanaudière qui vient en aide à notre comité de dépannage alimentaire ainsi qu'à notre comité des cuisines collectives La Bouffe du Bonheur.

ADOPTÉ

R 277-2015

AIDE FINANCIÈRE CHAMPIONNAT DU MONDE DE WORLD KARATE AND KICKBOXING (WKU)

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu les conseillers d'accorder une aide financière de 50 \$ à Éric Brousseau dans le cadre de sa participation aux championnats mondiaux de la WKU qui se dérouleront en Espagne du 28 octobre au 2 novembre 2015.

ADOPTÉ

R 278-2015

ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU BRIGADIER SCOLAIRE

ATTENDU QUE la brigadière scolaire actuelle a informé la municipalité de son intention de quitter son poste dès le 23 juin 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à un appel de candidatures pour le poste de brigadier scolaire;

ATTENDU QUE la Commission des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Claude Rivest pour occuper la fonction de brigadier scolaire;

ATTENDU QUE le poste de brigadier est un emploi non couvert par la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu d'entériner la recommandation de la Commission des ressources humaines et d'embaucher monsieur Claude Rivest à compter du 1^{er} septembre 2015;

QUE les conditions de travail, à l'exception du salaire, soient celles prescrites par les normes du travail du Québec;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 0 de la politique salariale en vigueur et qu'il soit soumis à une période de probation allant du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} mars 2016.

ADOPTÉ

R 279-2015

POLITIQUE SALARIALE 2015 RÉVISÉE - ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU l'obligation de par la Loi sur l'Équité salariale de réviser les taux de rémunération globale lors d'embauche ou de réaménagement des emplois classifiés comme féminin;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document « POLITIQUE SALARIALE 2015 RÉVISÉE SUITE À L'ÉQUITÉ SALARIALE »;

ATTENDU QUE ce document présente l'ajout d'une grille d'échelle salariale graduée de 0 à 7 pour l'officier municipal;

ATTENDU QUE les fonctionnaires municipaux concernés et actuellement en poste ont été rencontrés individuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la politique salariale 2015 révisée suite à l'équité salariale présentée par la Commission des ressources humaines.

ADOPTÉ

R 280-2015

MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'OFFICIER MUNICIPAL À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le 16 décembre 2013 le conseil municipal adoptait la résolution R 500-2013 fixant les conditions d'embauche de l'officière municipale;

ATTENDU QUE les conditions d'embauche étaient celles prescrites par les normes du travail;

ATTENDU QUE dans un cadre d'équité salariale le conseil veut accorder certains avantages à l'officier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon « 0 » de la politique salariale en vigueur (échelle de 0 à 7);

QUE les conditions de travail soient celles fixées par le règlement 2007-135 à l'exception des articles suivants :

- article 3 (semaine de travail)
- article 6 (assurance groupe);
- article 7 (régime de retraite);
- article 9 (indemnité de départ).

ADOPTÉ

R 281-2015

OFFRE DE SERVICE – DEVIS DE PERFORMANCE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSHUMIDIFICATION À L'ARÉNA ROCH LASALLE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter certains items de l'offre de services professionnels pour la préparation d'un devis de performance pour un nouveau système de déshumidification à l'aréna Roch Lasalle, le tout tel que décrit dans l'offre de service : MP159199 du 31 août 2015, de CIMA+, préparée par Mathieu Lacharité ing. et revue par Conrad Tardif, ing. aux conditions suivantes :

QUE l'offre soit acceptée premièrement pour la préparation d'un devis de performance pour un nouveau système de déshumidification – Aréna Roch Lasalle pour la somme de 8 500 \$, excluant les taxes;

QUE l'offre de service pour la visite, ingénierie électrique et avis technique pour le raccordement au panneau pour la somme de 2 650 \$ soit acceptée sous réserve de recommandation du chargé de projet de Gestion de projet FSG

QUE les crédits disponibles soient puisés à même le fonds réservé de l'aréna au poste 59-152-11 qui lui sera remboursé par le règlement d'emprunt décrétant ces travaux lorsqu'il aura reçu toutes les approbations nécessaires.

ADOPTÉ

R 282-2015

VERSEMENT SUBVENTION CENTRE CULTUREL

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait le 4 mai 2015 la résolution R 282-2015 autorisant la signature d'une entente avec le centre culturel de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Cormier, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le versement de la subvention de 4 700 \$ tel que stipulé dans l'entente.

ADOPTÉ

R 283-2015

REPLACEMENT DE DEUX ORDINATEURS AU COMPTOIR DE PRÊT DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer 2 ordinateurs défectueux au comptoir de prêt de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le poste 02-702-30-414-00 n'a pas les crédits

disponibles pour cet achat de 1 698 \$, excluant les taxes;

ATTENDU QUE suite à l'installation de la chute à livres à la bibliothèque il reste des crédits disponibles de 1 939 \$ au poste 22-702-35-726;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Cormier, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de 2 ordinateurs pour la bibliothèque pour la somme de 1 698 \$ excluant les taxes et que la dépense soit affectée au poste 02-702-30-414-00.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 20.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.